

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 2 octobre 2017, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Stéphane Hamel,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 29 septembre 2017;

L'ordre du jour est également modifié par l'ajout de l'item suivant :

Affaire nouvelle :

- Association des pompiers volontaires de Warwick/Demande de contribution pour l'Halloween;

2017-10-272 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Étienne Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017 :

2017-10-273 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2017-10-274 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de septembre 2017 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2017-10-275 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 74 941,27 \$ (dépôt direct des salaires) et 997 664,08 \$ pour le mois de septembre 2017 pour le fonds d'administration général, telle que déposée et annexée à la présente;

QUE ce conseil municipal autorise le paiement des comptes à payer d'octobre 2017, totalisant 8 309,54 \$, tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME – SEPTEMBRE 2017 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 30 septembre 2017.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE – SEPTEMBRE 2017 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 30 septembre 2017.

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2017 :

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport budgétaire au 30 septembre 2017. Une copie a été transmise à chacun des membres du conseil.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MÉTALLOMAX INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017/19 soumise par monsieur Pascal Picard, actionnaire de *Métallomax inc.* concernant l'immeuble situé au 21, rue Gauthier (lot 4 906 539);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre, tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 17 septembre 2017;

2017-10-276 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017/19 concernant la propriété de *Métallomax inc.* soit acceptée afin de permettre :

- a) QU'il n'y ait pas de bande gazonnée ou paysagée dans la cour avant donnant sur la rue Thibault, sur une largeur de 87 mètres comparative-ment aux 3 mètres de profondeur prescrits à l'article 9.1 d);
- b) QUE l'une des entrées sur la rue Thibault soit d'une largeur de 87 mètres contrairement aux 11 mètres prescrits. De plus, les deux (2) accès seront à 0,60 mètre comparativement aux 7,5 mètres prescrits à l'article 9.1.2.b);

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MÉTALLOMAX INC. : (SUITE)

- c) QUE les stationnements soient à 0,72 mètre de la ligne de lot latérale contrairement au 1 mètre prescrit à l'article 9.1.1) g);
- d) QUE l'aire de chargement et de déchargement soit aménagée dans la cour avant plutôt que dans la cour arrière et latérale tel que prescrit à l'article 9.4;
- e) QU'une seule unité de chargement soit aménagée pour la superficie de plancher comparativement à deux (2) unités prescrites à l'article 9.5;
- f) QUE l'aire de chargement avant ait les dimensions suivantes soit : 3,45 mètres de largeur et 6,24 mètres de longueur contrairement aux dimensions prescrites à l'article 9.6;
- g) QUE le passage conduisant à l'unité de chargement ait une largeur de 3,45 mètres comparativement aux 4,9 mètres prescrits à l'article 9.7;

Le tout contrairement aux dispositions des articles ci-dessus mentionnés du Règlement de zonage numéro 045-2003 et conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 septembre 2017.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE TRANSPORT J.P. DESROCHERS INC. :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017/20 soumise par monsieur Jean-Pierre Desrochers, président de *Transport J.P. Desrochers inc.* concernant l'immeuble situé au 20, rue des Étangs (lot 6 082 509);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre, tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 17 septembre 2017;

2017-10-277 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017/20 concernant la propriété de *Transport J.P. Desrochers inc.* soit acceptée afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire en forme de dôme en zone urbaine contrairement à l'article 8.1 du Règlement de zonage numéro 045-2003 et conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 septembre 2017.

Adoptée.

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR JOCELYN PARÉ :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017/21 soumise par monsieur Jocelyn Paré concernant l'immeuble situé au 25, route 116 Est (lot 4 905 508);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre, tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 17 septembre 2017;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR JOCELYN PARÉ : (SUITE)

2017-10-278 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017/21 concernant la propriété de monsieur Jocelyn Paré soit acceptée afin de permettre la construction d'un abri d'auto rattaché à la résidence avec une marge latérale de 2,25 mètres comparativement aux 5 mètres prescrits à l'article 5.7 b) du Règlement de zonage numéro 045-2003 et conformément à l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 13 septembre 2017.

Adoptée.

MRC D'ARTHABASKA/DEMANDE D'INTERVENTION DANS LA BRANCHE 20 DU RUISSEAU NOIR :

CONSIDÉRANT la demande d'intervention faite par madame Caroline Pépin de l'*Écurie Pépin SENC*, afin de procéder à l'entretien de la branche 20 du cours d'eau du Ruisseau Noir;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande faite par madame Kelly Bouchard, directrice de l'urbanisme, personne désignée par la MRC d'Arthabaska suite à sa visite sur le terrain;

CONSIDÉRANT la problématique d'accumulation de sédiments dans le cours d'eau et l'invasion du roseau commun qui empêche le drainage des terres en culture adjacentes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les travaux d'entretien dans la branche 20 du cours d'eau du Ruisseau Noir sur le territoire de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur le lot numéro 4 904 994 du Cadastre du Québec sur une distance d'environ 340 mètres;

2017-10-279 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil de la Ville de Warwick appuient la demande d'intervention de madame Caroline Pépin de l'*Écurie Pépin SENC* à la MRC d'Arthabaska et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments du cours d'eau;

QUE l'intégralité des frais liés aux travaux soit répartie entre les propriétaires bordant le cours d'eau (au mètre linéaire).

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

SCRUTIN MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2017/RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL :

2017-10-280 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la rémunération du personnel électoral pour le scrutin municipal du 5 novembre 2017, sera la suivante :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

SCRUTIN MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2017/RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL : (SUITE)

Présidente d'élection	3 200 \$
Secrétaire d'élection	2 500 \$
Scrutateur	15,00 \$/heure
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	
Secrétaire de bureau de vote	13,50 \$/heure
Agent réviseur	
Membre d'une commission de révision de la liste électorale	15,75 \$/heure
Président et membre d'une table de vérification de l'identité des électeurs	12,00 \$/heure
Aide primo	14,00 \$/heure
Séance de formation	Selon le tarif horaire prévu pour le poste

Adoptée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES/DEMANDE POUR LA PISTE CYCLABLE MÉLIUS MOBILITÉ ACTIVE :

2017-10-281 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour le sentier cyclable reliant Warwick au chemin du Mont-Gleason à Tingwick;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER :

2017-10-282 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à demander des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, la bibliothèque et la maison de la culture.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

DÉNEIGEMENT/RUE DES ÉTANGS :

2017-10-283 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

DÉNEIGEMENT/RUE DES ÉTANGS : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick mandate *Transport J.P. Desrochers inc.* pour le déneigement de la rue des Étangs d'une longueur approximative de 200 mètres et en autorise le paiement au montant de 650 \$ plus les taxes applicables pour la saison hivernale 2017-2018.

Adoptée.

AUTORISATION/INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE AU COIN DE LA RUE DES ÉTANGS ET DE LA ROUTE 116 :

2017-10-284 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur François Martel soit autorisé à installer un lampadaire au coin de la rue des Étangs et de la route 116;

QUE la Ville de Warwick accepte de payer à Hydro-Québec les coûts fixes d'installation au montant de 144 \$ plus les taxes applicables et les frais de l'électricien, *JC Électrique*.

Adoptée.

DÉPASSEMENT DE COÛTS/TRAVAUX RUE DES ÉTANGS :

2017-10-285 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 78713 datée du 17 août 2017 à *La Sablière de Warwick Itée* au montant de 40 051,09 \$ taxes incluses relativement aux travaux de rechargement de la rue des Étangs.

Adoptée.

AUTORISATION/DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ACHAT DE FONDANT À GLACE :

2017-10-286 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à demander des soumissions sur invitation écrite pour l'achat d'environ 320 tonnes métriques de fondant à glace pour l'année 2018;

QUE ce conseil prendra une décision concernant ces soumissions lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

AUTORISATION/ACHAT CASQUES DE POMPIERS :

2017-10-287 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement de vingt-deux (22) casques de pompiers par le directeur du service incendie de Warwick, monsieur Mathieu Grenier, chez *Aréo-Feu Itée* de Longueuil au montant de 8 138,90 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

MRC D'ARTHABASKA/PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL (SSI DE WARWICK) :

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick prévoit la formation de treize (13) pompiers pour le programme opérateur de véhicule d'élévation, deux (2) pompiers pour la formation d'officier non urbain, quatre (4) pompiers pour la gestion de l'intervention et mesure SST, vingt-sept (27) pompiers en gestion personnel des risques psychotraumatiques et quatre (4) pompiers en gestion du personnel dans un service incendie, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Arthabaska en conformité avec l'article 6 du Programme;

2017-10-288 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick présente une demande d'aide financière pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Arthabaska.

Adoptée.

CASERNE ROSEMÈRE/AUTORISATION ACHAT DE MATÉRIEL INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE le *Centre de services partagés du Québec (CSPQ)*, par l'entremise du Service de la gestion et de la disposition des biens, sollicite des soumissions pour l'acquisition des lots (matériel et équipement incendie) relatifs à un appel d'offres sur invitation 17-0307;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick doit compléter et déposer le formulaire de soumissions au plus tard le 19 octobre prochain;

2017-10-289 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

CASERNE ROSEMÈRE/AUTORISATION ACHAT DE MATÉRIEL INCENDIE : (SUITE)

QUE ce conseil autorise le directeur du service incendie, monsieur Mathieu Grenier à acheter de l'équipement incendie usagé par le biais du *Centre de services partagés du Québec* pour un montant ne devant pas excéder 10 000 \$ taxes incluses et en accepte le paiement.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

CLUB LIONS DE WARWICK/INVITATION À PARTICIPER AU SOUPER-BÉNÉFICE VINS ET FROMAGES :

2017-10-290 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement d'une table complète au montant de 640 \$ plus les taxes applicables pour la soirée bénéfice du *Club Lions Warwick* qui aura lieu le 25 octobre 2017 à la Salle du Canton.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2017-10-291 Il est proposé par le conseiller monsieur Stéphane Hamel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois de septembre 2017 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS :

Aucun.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 234-2017 AUTORISANT UN SURVEILLANT À CIRCULER À BORD D'UN VÉHICULE ROUTIER LORS D'UNE OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC AVEC SOUFFLEUSE À NEIGE :

2017-10-292 Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, présente le projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige.

Étienne Bergeron

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2017 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE WARWICK :

2017-10-293 Je, soussigné, monsieur Stéphane Hamel, conseiller, présente le projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement sur la mise en œuvre du programme Rénovation Québec de la Ville de Warwick.

Stéphane Hamel

AFFAIRE NOUVELLE :

ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE WARWICK/DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR L'HALLOWEEN :

2017-10-294 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement de 200 \$ pour l'achat de bonbons à l'Association des pompiers volontaires de Warwick pour la fête de l'Halloween.

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Le 1^{er} octobre dernier, ce fut la Journée internationale pour les personnes âgées et madame Noëlla Comtois souligne que les aînés participent au développement de notre municipalité et exprime sa reconnaissance envers les aînés. À suivre en octobre, les activités à la bibliothèque et à la maison musicale. Également, en novembre prochain, la Société d'histoire de Warwick en collaboration avec le comité culturel de Warwick organisera une exposition sur le peintre Marcel Baril.

Étant donné que son poste est en élection, monsieur Stéphane Hamel remercie les élus, les fonctionnaires et la population pour leur collaboration durant ses années à titre de conseiller municipal.

Monsieur Diego Scalzo rend hommage à monsieur Claude Pépin pour sa nomination au temple de la renommée de l'agriculture.

Monsieur Martin Vaudreuil a apprécié sa participation au congrès de la FQM et présente monsieur Dominic Poulin, nouveau commissaire au développement agricole au CLD de Victoriaville et sa région.

Monsieur Étienne Bergeron mentionne que ce sera la cueillette des gros déchets vendredi et samedi prochain et demande à la population d'être compréhensif pour la circulation intense durant les balades gourmandes à Warwick. Il précise que la semaine de prévention des incendies se tiendra à compter du 8 octobre prochain et invite à la prudence le 31 octobre pour l'Halloween. Également, il y a toujours les bains libres gratuits à tous les mardis et de plus, les enfants peuvent toujours s'inscrire à la ligue de garage à l'aréna Jean-Charles-Perreault.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur Michel Croteau pose des questions sur la qualité de l'eau potable et demande si Warwick est une ville éco-responsable.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2017-10-295 À vingt heures dix-neuf, il est proposé par monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*